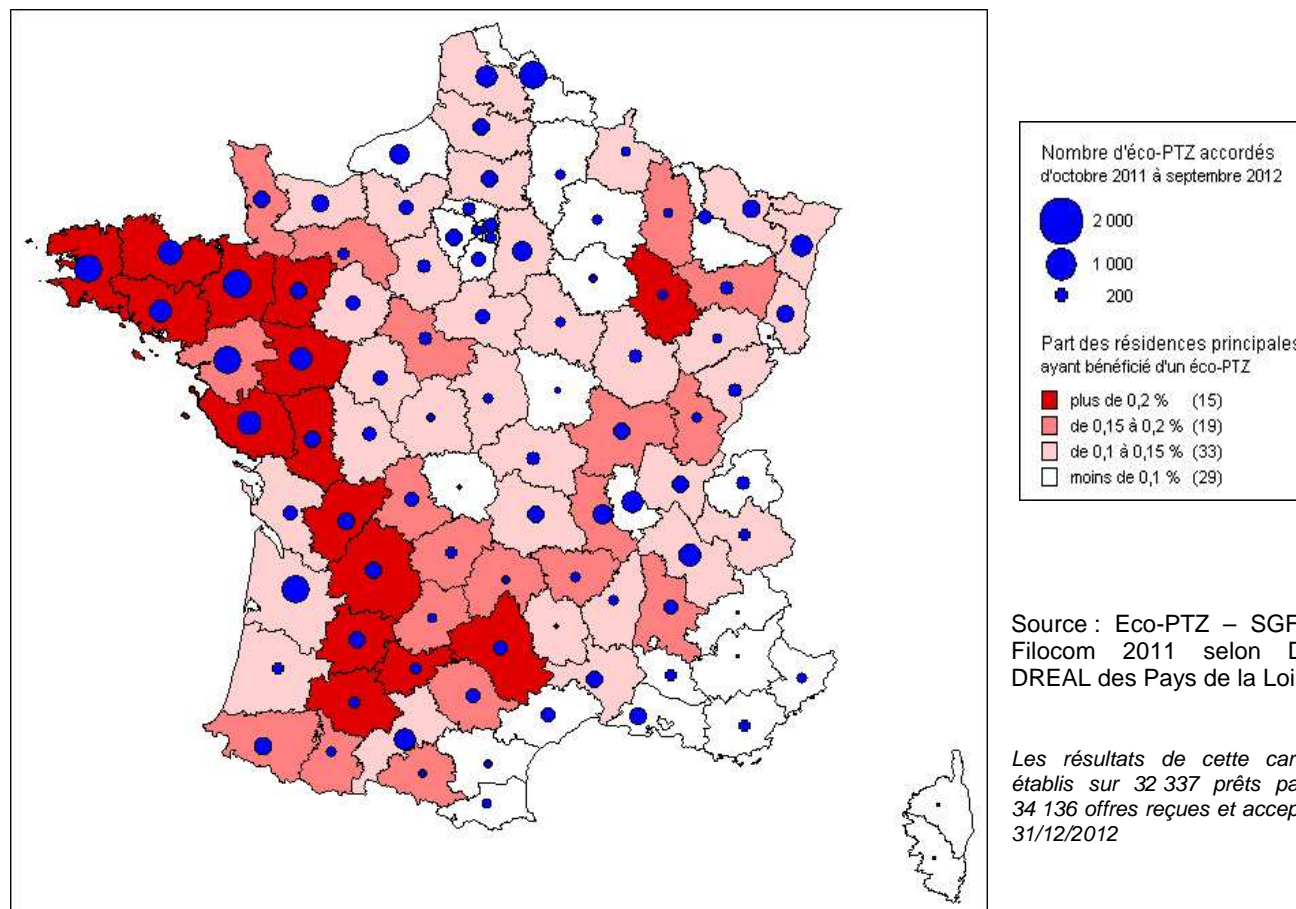




## La Vendée championne de l'éco-PTZ : 1 résidence principale sur 60 en a bénéficié depuis avril 2009

Au niveau départemental et en valeur absolue, la Loire Atlantique, avec 968 prêts accordés en un an, se situe en 4<sup>ème</sup> position derrière l'Ille-et-Vilaine (1 072 prêts), le Nord (1 009 prêts) et le Finistère (997 prêts). Les départements de la Vendée et du Maine-et-Loire se positionnent en 7<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> place avec 762 et 692 prêts souscrits. La Mayenne et la Sarthe se situent également dans la première partie du classement (24<sup>ème</sup> et 41<sup>ème</sup> rang) avec 406 et 334 résidences principales aidées.

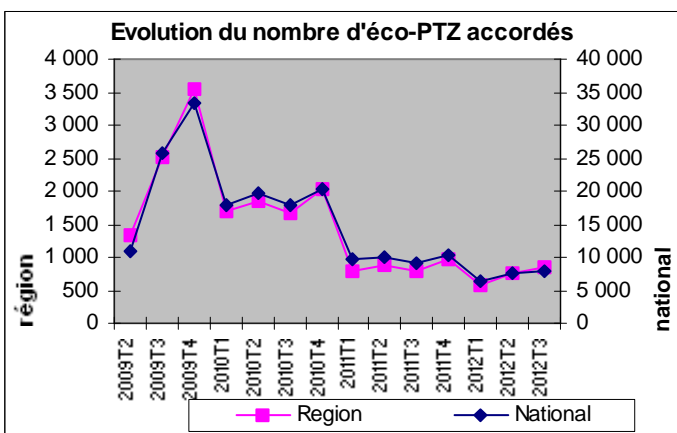


En valeur relative sur 12 mois, l'analyse est différente. Le département de la Mayenne se positionne à la 2<sup>ème</sup> place du classement national avec une résidence principale sur 325 ayant profité d'un éco-PTZ, juste derrière les Côtes d'Armor (1 sur 323). La Vendée est en 4<sup>ème</sup> position (1 résidence principale sur 371). Le Maine et Loire est plus loin à la 15<sup>ème</sup> position (1 sur 490). La Loire-Atlantique est 26<sup>ème</sup> avec une résidence principale concernée sur 588 et la Sarthe en 45<sup>ème</sup> position (une sur 734). Depuis la création de l'éco-PTZ en avril 2009, la Vendée est le département ayant le plus mobilisé ce dispositif (1 résidence principale sur 60). La Mayenne occupe la 5<sup>ème</sup> position avec une résidence principale sur 65.

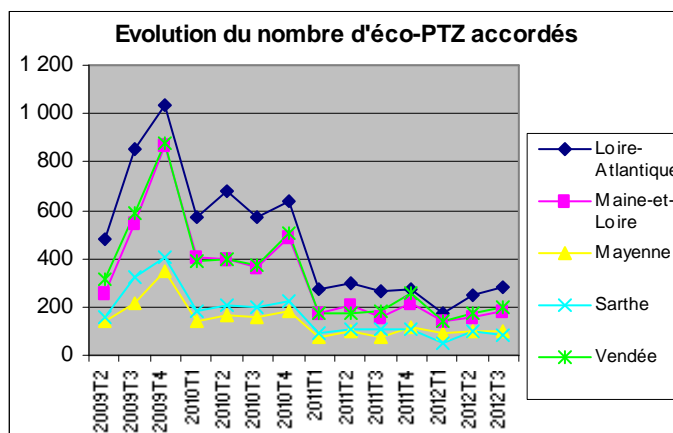
## 838 éco-PTZ accordés au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 : une progression de 9 % comparé au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 et de 7 % par rapport au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011.

L'éco-PTZ a été mis en place le 1<sup>er</sup> avril 2009. Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 (premier trimestre d'application de l'éco PTZ), 11 000 prêts ont été accordés sur le territoire national dont 1 350 dans la région. L'intérêt pour cette aide s'est confirmé au 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 pour atteindre 33 350 éco-PTZ, dont 3 550 en Pays de la Loire. Une chute importante a ensuite été observée au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, avec deux fois moins d'éco-PTZ autorisés que le trimestre précédent.

Tout au long de l'année 2010, le nombre d'éco-PTZ consentis est resté assez stable, compris selon le trimestre, entre 1 670 et 2 030 prêts dans la région et entre 17 700 et 20 400 prêts au plan national.



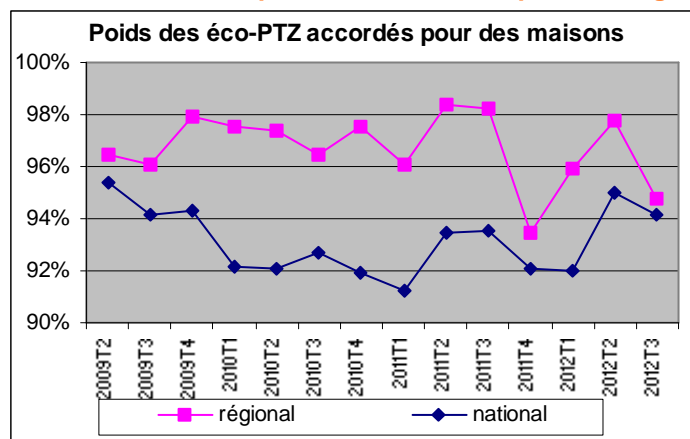
Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Entre le 4<sup>ème</sup> trimestre 2010 et le 1<sup>er</sup> trimestre 2011, le nombre d'éco-PTZ a de nouveau fortement chuté en lien, notamment, avec le non cumul possible depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 de l'éco-PTZ et du crédit d'impôt « développement durable ». En 2011, entre 780 et 960 éco-PTZ ont été enregistrés dans la région selon le trimestre, contre 9 000 à 10 300 au plan national. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2012, malgré le nouveau cumul possible entre éco-PTZ et crédit d'impôt (pour les foyers avec un revenu fiscal < à 30 000 €) et l'allongement possible de la durée de remboursement à 15 ans pour les travaux les plus onéreux, le nombre de prêts attribués a connu son plus bas niveau, tant au plan régional (590 prêts) que national (6 476 prêts). Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 le nombre d'attributions est demeuré à un niveau faible : 770 PTZ+. Même si la progression demeure limitée, le 3<sup>ème</sup> trimestre affiche un niveau en progression de 9 % par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 et de 7 % comparé au même trimestre de 2011 avec 838 PTZ+ accordés sur la région.

### Une aide mobilisée quasi-exclusivement pour les logements individuels



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

L'ensemble des logements occupés comme résidence principale (individuels et collectifs) sont éligibles à l'éco-PTZ. L'application dans les immeubles collectifs en copropriété est cependant plus compliquée et la majorité des aides porte donc sur des logements individuels.

En Pays de la Loire, 95,3% des logements ayant bénéficié de l'éco-PTZ lors des 12 derniers mois sont des maisons, alors que la part des maisons dans le parc des résidences principales est de 73%. Sur le seul 2<sup>ème</sup> trimestre 2012, 95% des demandes concerne une maison.

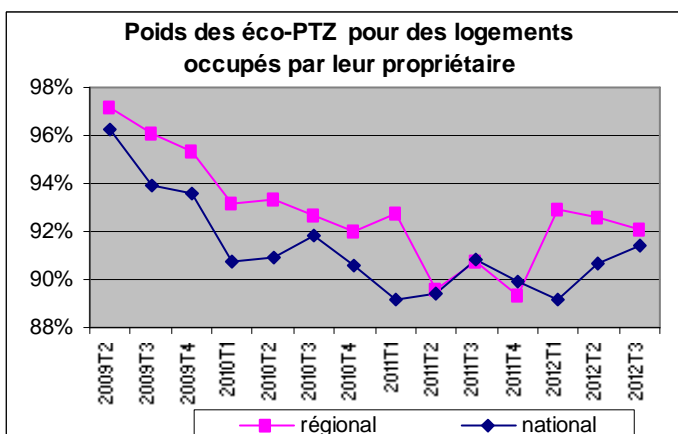
Au niveau national, la part des maisons dans les logements aidés est plus faible de 2 points : 93,3% sur les 12 derniers mois. Ce chiffre est à comparer à la part des maisons dans les résidences principales existantes qui est de 55%.

### La majorité des aides est utilisée par des propriétaires occupants

Sur les 12 derniers mois, 91,5% des éco-PTZ accordés en Pays de la Loire l'ont été pour un logement occupé par son propriétaire. Hors logement social, on compte 3 logements occupés par leur propriétaire pour 1 logement occupé par un locataire privé dans la région. Les propriétaires sont donc plus enclins à réaliser des travaux permettant d'alléger la facture énergétique lorsqu'ils sont eux-mêmes occupants du logement. Depuis début 2012, ce taux est assez stable et supérieur à 92%.

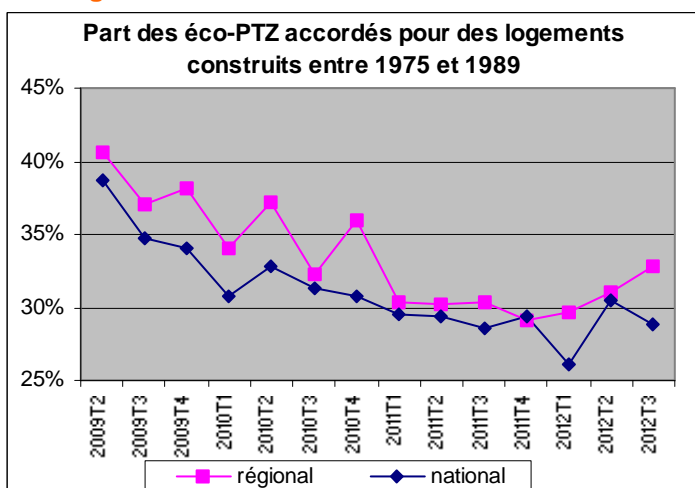
Au niveau national, la moyenne annuelle des aides mobilisées par des propriétaires occupants est inférieure de plus de 1 point à 90,3%. Ce taux est relativement stable depuis début 2010.

On note par ailleurs que les éco-PTZ attribués pour des logements vacants sont peu nombreux : 0,8% en Pays de la Loire contre 1,6% France entière.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

### Les logements construits entre 1949 et 1989 demeurent sur-représentés



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

En Pays de la Loire, au cours des douze derniers mois, 37,1% des aides ont permis la rénovation d'un logement construit avant 1949, 32,3% d'un logement construit entre 1949 et 1974 et 30,6% d'un logement construit entre 1974 et 1989 (seuls les logements construits avant 1990 sont éligibles).

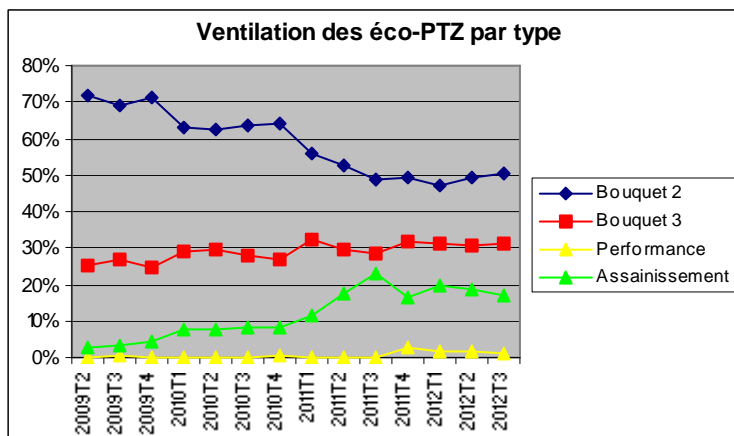
La part des résidences principales hors parc HLM étant respectivement de 45,4%, 27,4% et 27,2% dans la région, on constate une sous-représentation des logements construits avant 1949. Concernant la seule part des logements construits de 1975 à 1989, elle progresse à 33% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 après avoir connu des niveaux en fort recul autour de 30% depuis début 2011.

Le constat est proche au niveau national. Les logements construits entre 1975 et 1989 représentent ainsi sur un an 28,9% des logements aidés pour un poids de 24% dans les résidences principales hors parc HLM construites avant 1990.



## L'éco-PTZ finance principalement des bouquets de travaux

L'éco-PTZ peut s'appliquer, soit à un bouquet de travaux sélectionnés dans une liste prédéfinie, soit à des travaux permettant d'atteindre une performance énergétique minimale, soit à des travaux d'assainissement non collectif.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

En pratique, les particuliers optent essentiellement pour les bouquets de travaux : 80,4 % des prêts accordés en Pays de la Loire lors des 12 derniers mois et 89,7 % au plan national. Cette part est en fort repli depuis la mise en place de l'aide. Si la part des bouquets avec 3 travaux ou plus est relativement stable autour de 30 %, la part des bouquets 2 travaux a fortement reculé de 72 % à 49 % dans la région entre le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009 et le 3<sup>ème</sup> trimestre 2011. Depuis, ce taux est assez stable autour de 50 %.

En revanche, les travaux d'assainissement non collectif sont en forte progression et comptent pour 17,8 % dans la région, beaucoup plus que les 10,0 % observés France entière.

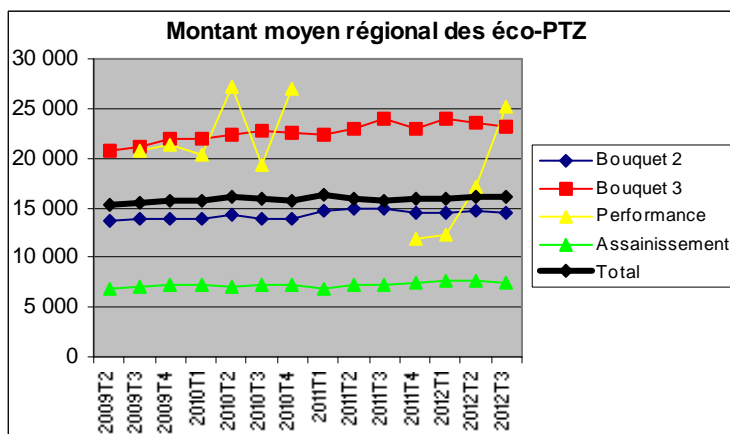
Enfin, moins de 2 % des aides concernent une opération de performance énergétique.

Sur les douze derniers mois, l'action la plus financée dans les bouquets de travaux est le remplacement de fenêtres ou de portes que l'on retrouve dans 75 % des bouquets. En seconde place, on trouve les travaux d'isolation de toiture qui sont présents dans 65 % des bouquets en Pays de la Loire contre seulement 61 % au plan national. L'éco-PTZ finance, pour 42 % des bouquets, des travaux d'isolation des murs extérieurs, contre 38 % au niveau national. Dans 35 % des cas (38 % France entière), le bouquet comporte une installation ou un remplacement d'un chauffage et/ou d'une production d'eau chaude sanitaire et dans 33 % des cas l'installation d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables contre 30 % France entière.

## Un montant moyen des prêts émis sur 12 mois de 16 070 €, soit 5,8 % de moins que le niveau national

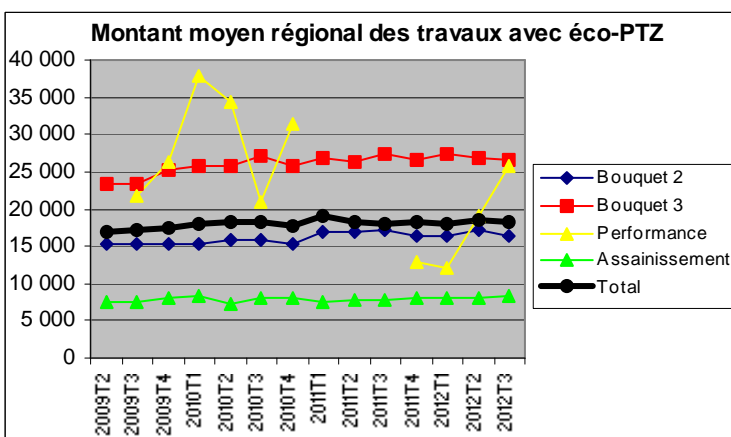
Le montant global des éco-prêts accordés dans la région est assez stable depuis la mise en place du dispositif et s'établit à 16 108 € au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012. Sur douze mois, la moyenne est de 16 070 €, soit 5,8 % de moins que les 17 059 € observés au niveau national.

Des écarts importants sont observés selon les opérations réalisées, de 7 519 € pour un assainissement non collectif, à 23 326 € pour un bouquet avec 3 travaux, en passant par 14 581 € pour un bouquet avec 2 travaux. Ces écarts proviennent des plafonds réglementaires qui sont de 10 000 € pour un assainissement non collectif, 20 000 € pour un bouquet de 2 travaux et 30 000 € sinon. Des disparités existent également au niveau départemental. En Vendée, le montant moyen des éco-PTZ est inférieur de 13 % à la moyenne régionale, en lien avec le poids élevé (31 %) des travaux d'assainissement, mais aussi avec des aides plus faibles pour les bouquets.



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

## Un montant moyen des travaux sur 12 mois de 18 262 €, inférieur de 7,4 % au niveau France entière



Source : Eco-PTZ - SGFGAS / DREAL des Pays de la Loire

Le montant des travaux éligibles à l'éco-PTZ est assez stable depuis un an et se situe à 18 244 € ce trimestre. La moyenne régionale s'établit à 18 262 € sur 12 mois, valeur inférieure de 7,4 % au niveau national. L'écart de montant entre national et régional provient en grande partie d'une structure de travaux différente. En effet, travaux par travaux, les montants sont proches et les écarts n'excèdent pas 6 %.

Au niveau régional, l'éco-PTZ couvre environ 88 % du montant des travaux engagés. Cette couverture est 1 point plus élevée pour les bouquets 2 travaux que pour les bouquets 3 travaux (88 % contre 87 %). La prise en charge de l'éco-PTZ est en revanche plus importante pour les travaux d'assainissement (93 %).

Au niveau national, la couverture moyenne est proche (87 %) mais présente une différence marquée pour les travaux d'assainissement (82 % contre 93 %).

## Données de cadrage

### Avertissement :

Les données mises à disposition par le SGFGAS au niveau régional et départemental concernent les offres émises et acceptées au 31/12/2012.

Ces chiffres écartent certains prêts correspondant à des croisements de critères statistiques jugés non significatifs. Ainsi, les données de cadrage qui suivent sont amputées de certains éco-PTZ :

- pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 : l'analyse repose sur 7 856 éco-PTZ exploités pour 8 342 éco-PTZ émis au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012, soit 94,2% des prêts.

- pour les 12 derniers mois : l'analyse repose sur 32 337 éco-PTZ exploités pour 34 136 éco-PTZ émis entre octobre 2011 et septembre 2012, soit 94,7% des prêts.

- depuis la création du PTZ : l'analyse porte sur 206 753 éco-PTZ exploités sur 211 715 émis, soit 97,7% des prêts.

### Nombre d'éco-PTZ accordés par type de travaux

3<sup>ème</sup> trimestre 2012 :

3ème trimestre 2012	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	131	97	8	44	<b>280</b>
Maine-et-Loire	102	56	0	20	<b>178</b>
Mayenne	46	39	0	13	<b>98</b>
Sarthe	47	28	0	10	<b>85</b>
Vendée	96	44	0	57	<b>197</b>
<b>Région</b>	<b>422</b>	<b>264</b>	<b>8</b>	<b>144</b>	<b>838</b>
<b>National</b>	<b>4 475</b>	<b>2 516</b>	<b>22</b>	<b>843</b>	<b>7 856</b>

12 derniers mois :

oct. 2011 / sept. 2012	bouquet 2	bouquet 3	performance	assainissement	total
Loire-Atlantique	492	315	12	149	<b>968</b>
Maine-et-Loire	381	231	0	80	<b>692</b>
Mayenne	172	146	36	52	<b>406</b>
Sarthe	168	120	0	46	<b>334</b>
Vendée	339	179	9	235	<b>762</b>
<b>Region</b>	<b>1 552</b>	<b>991</b>	<b>57</b>	<b>562</b>	<b>3 162</b>
<b>National</b>	<b>18 617</b>	<b>10 387</b>	<b>106</b>	<b>3 227</b>	<b>32 337</b>

### Nombre d'éco-PTZ accordés par type de construction

3<sup>ème</sup> trimestre 2012 :

3ème trimestre 2012	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	87,5%	12,5%	<b>280</b>
Maine-et-Loire	100,0%	0,0%	<b>178</b>
Mayenne	100,0%	0,0%	<b>98</b>
Sarthe	89,4%	10,6%	<b>85</b>
Vendée	100,0%	0,0%	<b>197</b>
<b>Région</b>	<b>94,7%</b>	<b>5,3%</b>	<b>838</b>
<b>National</b>	<b>94,1%</b>	<b>5,9%</b>	<b>7 856</b>

12 derniers mois :

oct. 2011 / sept. 2012	Maison	Appartement	Total
Loire-Atlantique	93,1%	6,9%	<b>968</b>
Maine-et-Loire	98,4%	1,6%	<b>692</b>
Mayenne	89,2%	10,8%	<b>406</b>
Sarthe	96,1%	3,9%	<b>334</b>
Vendée	98,3%	1,7%	<b>762</b>
<b>Region</b>	<b>95,3%</b>	<b>4,7%</b>	<b>3 162</b>
<b>National</b>	<b>93,3%</b>	<b>6,7%</b>	<b>32 337</b>

## Nombre d'éco-PTZ accordés selon le mode d'occupation

3<sup>ème</sup> trimestre 2012 :

3ème trimestre 2012	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	91,4%	6,8%	1,8%	<b>280</b>
Maine-et-Loire	96,1%	3,9%	0,0%	<b>178</b>
Mayenne	92,9%	7,1%	0,0%	<b>98</b>
Sarthe	82,4%	17,6%	0,0%	<b>85</b>
Vendée	93,4%	6,6%	0,0%	<b>197</b>
Région	92,1%	7,3%	0,6%	<b>838</b>
National	91,4%	7,4%	1,3%	<b>7 856</b>

12 derniers mois :

oct. 2011 / sept. 2012	Propriétaires	Locataires	Vacants	Total
Loire-Atlantique	92,7%	5,7%	1,7%	<b>968</b>
Maine-et-Loire	91,3%	8,7%	0,0%	<b>692</b>
Mayenne	90,1%	9,9%	0,0%	<b>406</b>
Sarthe	89,8%	8,7%	1,5%	<b>334</b>
Vendée	91,7%	7,6%	0,7%	<b>762</b>
Region	91,5%	7,7%	0,8%	<b>3 162</b>
National	90,3%	8,1%	1,6%	<b>32 337</b>

## Nombre d'éco-PTZ accordés selon la date de construction du logement

3<sup>ème</sup> trimestre 2012 :

3ème trimestre 2012	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	32,1%	35,7%	32,1%	<b>280</b>
Maine-et-Loire	34,8%	30,9%	34,3%	<b>178</b>
Mayenne	42,9%	32,7%	24,5%	<b>98</b>
Sarthe	52,9%	27,1%	20,0%	<b>85</b>
Vendée	34,0%	23,9%	42,1%	<b>197</b>
Région	36,5%	30,7%	32,8%	<b>838</b>
National	36,0%	35,1%	28,9%	<b>7 856</b>

12 derniers mois :

oct. 2011 / sept. 2012	avant 1949	1949-1974	1975-1989	Total
Loire-Atlantique	32,2%	35,8%	31,9%	<b>968</b>
Maine-et-Loire	42,1%	29,3%	28,6%	<b>692</b>
Mayenne	37,2%	38,7%	24,1%	<b>406</b>
Sarthe	52,1%	27,5%	20,4%	<b>334</b>
Vendée	32,0%	29,1%	38,8%	<b>762</b>
Region	37,1%	32,3%	30,6%	<b>3 162</b>
National	36,5%	34,6%	28,9%	<b>32 337</b>

## Nombre d'éco-PTZ selon la fréquence des travaux dans les bouquets

3<sup>ème</sup> trimestre 2012 :

3ème trimestre 2012	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	69,3%	51,3%	76,3%	28,9%	21,9%	3,9%	<b>574</b>
Maine-et-Loire	60,8%	36,7%	72,8%	34,2%	31,6%	10,1%	<b>389</b>
Mayenne	68,2%	37,6%	62,4%	34,1%	45,9%	12,9%	<b>222</b>
Sarthe	50,7%	41,3%	78,7%	38,7%	29,3%	8,0%	<b>185</b>
Vendée	76,4%	27,9%	66,4%	32,9%	32,1%	5,7%	<b>338</b>
Région	66,6%	40,4%	72,0%	32,7%	30,0%	7,3%	<b>1 708</b>
National	60,8%	35,2%	75,3%	37,8%	26,2%	7,8%	<b>16 997</b>

12 derniers mois :

oct. 2011 / sept. 2012	Isolation toiture	Isolation mur	Isolation vitres et portes	Chauffage ou ECS	Chauffage ENR	ECS source ENR	Total
Loire-Atlantique	63,2%	46,2%	75,7%	34,4%	23,2%	5,8%	<b>2 006</b>
Maine-et-Loire	61,4%	38,2%	76,6%	35,3%	31,4%	4,9%	<b>1 517</b>
Mayenne	64,8%	46,9%	78,6%	32,7%	31,8%	6,3%	<b>830</b>
Sarthe	56,6%	42,7%	75,3%	42,0%	29,2%	6,3%	<b>726</b>
Vendée	74,7%	34,4%	71,8%	31,9%	27,0%	5,0%	<b>1 268</b>
<b>Region</b>	<b>64,6%</b>	<b>41,6%</b>	<b>75,5%</b>	<b>34,8%</b>	<b>27,7%</b>	<b>5,5%</b>	<b>6 347</b>
<b>National</b>	<b>61,0%</b>	<b>38,2%</b>	<b>76,2%</b>	<b>38,1%</b>	<b>23,1%</b>	<b>6,6%</b>	<b>70 551</b>

### Montant moyen des éco-PTZ accordés

3<sup>ème</sup> trimestre 2012 :

3 <sup>ème</sup> trimestre 2012	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 271 €	21 357 €	25 205 €	7 808 €	<b>16 022 €</b>
Maine-et-Loire	15 399 €	24 495 €	-	8 195 €	<b>17 451 €</b>
Mayenne	14 737 €	24 581 €	-	6 653 €	<b>17 582 €</b>
Sarthe	14 284 €	24 076 €	-	7 129 €	<b>16 668 €</b>
Vendée	13 879 €	23 169 €	-	7 274 €	<b>14 043 €</b>
<b>Région</b>	<b>14 507 €</b>	<b>23 089 €</b>	<b>25 205 €</b>	<b>7 499 €</b>	<b>16 108 €</b>
<b>National</b>	<b>14 803 €</b>	<b>24 503 €</b>	<b>24 654 €</b>	<b>6 946 €</b>	<b>17 094 €</b>

12 derniers mois :

oct. 2011 / sept. 2012	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	14 656 €	22 965 €	25 289 €	7 807 €	<b>16 437 €</b>
Maine-et-Loire	14 800 €	23 921 €	-	7 840 €	<b>17 040 €</b>
Mayenne	15 077 €	23 595 €	11 131 €	6 979 €	<b>16 709 €</b>
Sarthe	14 883 €	24 052 €	-	7 403 €	<b>17 147 €</b>
Vendée	13 826 €	22 489 €	17 296 €	7 370 €	<b>13 911 €</b>
<b>Region</b>	<b>14 581 €</b>	<b>23 326 €</b>	<b>15 085 €</b>	<b>7 519 €</b>	<b>16 070 €</b>
<b>National</b>	<b>14 792 €</b>	<b>24 219 €</b>	<b>17 804 €</b>	<b>7 070 €</b>	<b>17 059 €</b>

### Montant moyen des travaux associés aux éco-PTZ

3<sup>ème</sup> trimestre 2012 :

3 <sup>ème</sup> trimestre 2012	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	16 438 €	24 076 €	25 738 €	8 395 €	<b>18 086 €</b>
Maine-et-Loire	16 986 €	28 818 €	-	9 398 €	<b>19 856 €</b>
Mayenne	17 046 €	27 509 €	-	7 619 €	<b>19 959 €</b>
Sarthe	16 361 €	28 170 €	-	8 772 €	<b>19 358 €</b>
Vendée	15 356 €	26 669 €	-	7 744 €	<b>15 680 €</b>
<b>Région</b>	<b>16 382 €</b>	<b>26 455 €</b>	<b>25 738 €</b>	<b>8 233 €</b>	<b>18 244 €</b>
<b>National</b>	<b>16 724 €</b>	<b>28 972 €</b>	<b>33 803 €</b>	<b>8 835 €</b>	<b>19 848 €</b>

12 derniers mois :

oct. 2011 / sept. 2012	Bouquet 2	Bouquet 3	Performance	Assainissement	Total
Loire-Atlantique	16 898 €	26 368 €	25 748 €	8 657 €	<b>18 821 €</b>
Maine-et-Loire	16 858 €	27 502 €	-	8 494 €	<b>19 444 €</b>
Mayenne	17 664 €	26 898 €	11 836 €	7 320 €	<b>19 143 €</b>
Sarthe	16 590 €	27 921 €	-	7 910 €	<b>19 465 €</b>
Vendée	15 238 €	25 799 €	19 749 €	7 815 €	<b>15 483 €</b>
<b>Region</b>	<b>16 577 €</b>	<b>26 796 €</b>	<b>16 014 €</b>	<b>8 097 €</b>	<b>18 262 €</b>
<b>National</b>	<b>16 751 €</b>	<b>28 436 €</b>	<b>23 463 €</b>	<b>8 587 €</b>	<b>19 712 €</b>

## Tout savoir sur l'éco PTZ (ou Avance remboursable sans intérêt)

### Origine de l'éco-PTZ

Le prêt écologique à taux zéro, appelé 'éco-PTZ' et 'avance remboursable sans intérêt' depuis 2012, est une mesure phare du « Grenelle de l'environnement ». Il part du constat que le secteur du bâtiment est l'un des plus gros consommateurs d'énergie du territoire : environ la moitié de l'énergie consommée pour un quart des émissions à effet de serre. Ce dispositif a été inscrit dans la loi de finance 2009 et s'applique depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009. Il présente un triple avantage : réduire les émissions de CO<sub>2</sub>, alléger la facture énergétique des ménages et créer des emplois.

### Comment fonctionne l'éco PTZ ?

L'éco-PTZ est destiné à financer des travaux liés aux économies d'énergie ainsi que les éventuels frais induits. Le taux du prêt est de 0% et l'emprunteur ne supporte donc aucun intérêt, ni frais de dossier. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels. Un seul éco-PTZ peut être accordé par logement, ceci même en cas de changement de propriétaire et quel que soit le montant de l'éco-PTZ. Les établissements bancaires octroient l'éco-PTZ dans des conditions classiques, c'est-à-dire en examinant le niveau d'endettement et la capacité de remboursement du demandeur. Ils peuvent éventuellement exiger la souscription d'une assurance invalidité-décès ou demander une garantie. Les travaux doivent être réalisés dans les 2 ans suivant l'octroi du prêt.

### Quels logements sont éligibles ?

Le dispositif concerne les logements construits avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990, étant utilisés en tant que résidence principale (les résidences secondaires sont exclues). Il peut s'agir d'un logement individuel ou collectif. Pour l'option « performance énergétique globale », le logement doit être construit entre le 1<sup>er</sup> janvier 1948 et le 1<sup>er</sup> janvier 1990.

### Qui peut bénéficier du prêt ?

L'éco-PTZ peut être sollicité par l'ensemble des propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs. Il n'existe pas de conditions de ressources. Par ailleurs, l'éco-PTZ peut être cumulé avec d'autres aides (aides ANAH ...). Le cumul avec le crédit d'impôt était possible jusqu'en 2010 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 45 000 € ; il a été supprimé en 2011 et est à nouveau possible en 2012 pour les foyers ayant un revenu fiscal inférieur à 30 000 € sur les revenus de l'année 2010.

### Quels travaux ?

Différents types de travaux sont concernés par l'éco-PTZ :

- la réalisation d'un bouquet de travaux
- l'amélioration de la performance énergétique globale du logement. Les travaux sont définis dans le cadre d'une étude thermique et reposent sur des objectifs de consommation à atteindre (passer d'une consommation > à 180 kWhEP/m<sup>2</sup>/an à moins de 150 kWhEP/m<sup>2</sup>/an, ou passer d'une consommation < à 180 kWhEP/m<sup>2</sup>/an à moins de 80 kWhEP/m<sup>2</sup>/an ; ces seuils sont modulés par région et en fonction de l'altitude d'implantation du logement)
- Les travaux d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie

L'éco PTZ peut ainsi être utilisé pour financer :

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve de caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation de système de ventilation, reprise de peinture ...)
- les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique ...)
- les frais éventuels d'assurance

### Qu'est ce qu'un bouquet de travaux ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée améliore sensiblement l'efficacité énergétique du logement. Ces travaux doivent concerner au moins deux catégories parmi les travaux suivants :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables

### Quelles banques ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'état peuvent diffuser l'éco-PTZ : BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Caisse d'Epargne, Banque Populaire, Crédit Mutuel, Banque Postale, Crédit Foncier, Crédit Immobilier de France, Solféa, Domofinance, LCL, Banque Chalus, Crédit du Nord, Kutxa Banque, CIC.

### Quel montant ?

Le montant de l'éco-PTZ correspond aux factures des travaux dans une limite de 30 000 €. Pour un bouquet de travaux composé de deux travaux, ce montant maximum est réduit à 20 000 €. Pour les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie, le seuil maximal est de 10 000 €

### Quelle durée ?

La durée standard de remboursement de l'éco-PTZ est de 10 ans. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, cette durée peut être portée à 15 ans pour les travaux relatifs à des bouquets de 3 travaux ou pour les améliorations de performance énergétique globales. Il est néanmoins possible de moduler ce prêt sur une période s'échelonnant de 3 à 15 ans.

Pour en savoir plus :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/L-eco-pret-a-taux-zero-en-13.html>

Rédaction et mise en forme :

Philippe PIROT

philippe.pirot@developpement-durable.gouv.fr

### L'éco-PTZ

Service connaissance des territoires et évaluation  
Division de l'observation des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 NANTES Cedex 2  
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur  
de la publication :  
Hubert FERRY-WILCZEK

ISSN : 2109 - 0025

© DREAL 2013